

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE OU COMPLEMENTAIRE

Un établissement secondaire est le premier établissement ouvert dans le département de l'Essonne lorsque le siège social est situé dans un autre département.

Si le siège ou un autre établissement existe dans le département de l'Essonne, il s'agit d'un établissement complémentaire.

Formulaire

- Formulaire de déclaration de modification M2

Pièces justificatives

POUR LA SOCIETE

- Un extrait Kbis original de moins de trois mois s'il n'existe aucun établissement en Essonne.

POUR LE FONDS DE COMMERCE

- Création de fonds : pas de pièces justificatives
- Achat de fonds de commerce :
 - Une copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce portant mention de l'enregistrement aux impôts ainsi qu'une copie du bail commercial (signé des deux parties) si la cession de droit au bail n'apparaît pas dans l'acte d'acquisition.
 - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de cession du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.
- Location-gérance du fonds :
 - Une copie du contrat de location-gérance (portant mention de l'enregistrement aux impôts pour les contrats à durée illimitée) ainsi qu'une copie du bail commercial si la jouissance du droit au bail n'apparaît pas dans le contrat de location-gérance.
 - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de location gérance du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.

AUTRES PIÈCES

En cas d'exercice d'une activité réglementée au RCS

- En fonction de l'activité, une copie ou un original de l'autorisation ou de la déclaration préalable

En cas de signature du formulaire par une autre personne que le dirigeant

- Un pouvoir signé en original.

PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE (chèque bancaire ou mandat uniquement) :

- Etablissement complémentaire:
 - Création : 64.75 Euros
 - Location-gérance : 67.44 Euros
 - Achat : 67.44 Euros
- Etablissement secondaire :
 - Création : 103.02 Euros
 - Location-gérance : 105.71 Euros
 - Achat : 105.71 Euros

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU CFE POUR FACILITER ET SIMPLIFIER VOS DEMARCHES : 70 €

Vous êtes reçu en rendez-vous, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé. Votre formalité est traitée immédiatement (pas de formulaire déclaratif à remplir). Votre interlocuteur vous assure un suivi personnalisé. Vous avez la garantie d'un dossier conforme.

Nous contacter

Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135
91004 ÉVRY Cedex
Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64

Courriel : scfe-991@essonne.cci.fr